



médecine/sciences 1995 ; 11 : 1725

La transmission professionnelle du SIDA

Le risque de transmission professionnelle du SIDA a pu être apprécié par les Centers for Disease Control (CDC) à partir de l'exploitation d'une base de données concernant les 214 686 cas de SIDA recensés aux États-Unis le 31 mars 1993. Parmi eux, 10 122 (4,7 %) étaient employés dans un centre de soins. En référence, les personnels de santé représentent 5,7 % du total des salariés.

Pour les 10 122 cas de SIDA parmi les personnels de santé, 94 % avaient déclaré une source de contamination non professionnelle. Les 6 % restants sont des cas « discutés » et le plus souvent soumis à enquête.

Transmission malade/soignant

Le système national de surveillance du SIDA des CDC a, par ailleurs, recensé 115 cas dont l'origine professionnelle a été déclarée « possible » et, parmi eux, 37 ont pu documenter de façon irrécusable les circonstances de transmission de la maladie. La plupart ont été exposés à du sang contaminé et, un seul, à des cultures de virus dans un laboratoire. Trente-trois ont été contaminés lors d'une blessure percutanée, 4 lors d'une exposition muqueuse. Huit ont développé un SIDA.

Les professionnels exposés sont essentiellement des médecins généralistes (13 cas), des techniciens de laboratoire (14 cas) et 4 chirurgiens. Soixante-dix-huit autres cas d'« exposition » au virus VIH ont été recensés, mais sans qu'une séroconversion ait été notée.

Ces chiffres ne traduisent évidemment que la déclaration officielle des accidents du travail, et l'on estime qu'ils sont largement sous-estimés. Les CDC indiquent que seulement 10 % à 60 % des blessures en milieu sanitaire sont déclarées, ce qui réduit d'autant les possibilités d'enquêtes exhaustives.

Transmission soignant/malade

Au 1^{er} janvier 1995, une enquête concernant 22 171 malades ayant consulté 64 membres de professions de santé séropositifs a tenté de quantifier le risque de transmission de soignant à malade.

Pour 37 d'entre eux, aucun malade n'a été contaminé. Pour 14 autres, 113 malades se sont révélés séropositifs sur les 9 108 ayant consulté ces personnes. Mais les enquêtes épidémiologiques et sérologiques effectuées sur tous ces cas n'ont pas permis de confirmer une seule contamination dans des circonstances « professionnelles ».

Deux enquêtes anonymes de séroprévalence ont été, par ailleurs, réalisées par les CDC en milieu professionnel de santé. Elles ont permis d'affirmer que le risque de contamination par des professionnels de santé ignorant leur statut sérologique n'était pas significativement élevé, donnant ainsi des arguments formels aux CDC pour que le dépistage du SIDA chez le personnel soignant ne soit pas rendu obligatoire.

En revanche, les CDC insistent sur le respect des règles simples de précautions dans la manipulation de maté-

riel contaminé et de changement d'instrument chaque fois qu'un risque de contact entre le sang d'un soignant et celui d'un soigné est possible, notamment à la suite d'une blessure accidentelle du soignant.

Les mêmes précautions doivent être prises pour la prévention des hépatites B et C, sachant que ces contaminations impliquent des virus beaucoup plus stables dans l'environnement et plus contagieux que le VIH ■

Qui répond
le mieux aux besoins d'informations
sur la recherche médicale ?

**LA PRESSE MÉDICALE
ET DES PROFESSIONS DE SANTÉ***

**71 % des médecins et des professionnels
de santé considèrent la presse
comme leur première source d'information ***

* Source enquête BVAS/INPM 1995 - Bole et influence de la presse médicale et des professionnels de santé

médecine/sciences, membre du SNPM, a participé au printemps 1995 à la réalisation
d'une étude collective menée par l'Institut BV à auprès d'un échantillon de 1002 professionnels
de santé appartenant à diverses professions de santé.

Le résultat figure dans le numéro de 1 chapitre - Bole et influence de la presse médicale et des professionnels de santé

Nom : _____
Profession : _____
Adresse : _____

A renvoyer au :

SNPM

7, rue de Madrid - 75376 PARIS Cedex 08 - Tél. (1) 44 90 43 60 - Fax. (1) 44 90 43 72
membre de l'Association Nationale de la Presse d'Information-Spécialisée (ANPIS)

Espace gratuitement offert par votre Bole